

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29**      Nbre de membres présents (quorum) : **24**      Nbre de voix délibératives : **133**  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : **0**

Etaient présents :

**METROPOLE DE LYON** : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE,

**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

**LISSIEU** : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS,

**SAINT-GERMAIN** : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** :

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,

**COUZON** : Gérard DARDET

**LIMONEST** : Eric MAZOYER, Denis VERKIN, Vincent PEYTEL

**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET,

**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

**Convention opération communale complément pose de barrières à St Romain au Mont d'Or**

Dans le cadre de la politique de contrôle des véhicules motorisés en espaces naturels et agricoles et des règles d'intervention du SMMO définies en conseil syndical du 26 février 2002, une opération de pose d'une barrière sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or avait été autorisée lors du CS du 20/01/2016 pour un budget prévisionnel de 600.00 € HT. Ce dispositif devant être renforcé avec 1 nouvelle barrière il est proposé une opération de pose en complément de l'opération précédente pour un budget prévisionnel de 576.00 € HT.

Le SMMO, dans le cadre de ses statuts et de la politique définie par le conseil syndical, assure notamment :

- une assistance technique pour la conception, si nécessaire, et le suivi de l'opération afin de veiller à la conformité des travaux aux objectifs du syndicat,
- le financement de l'opération à hauteur de 100%, du coût net de FCTVA, et de toute autres recettes perçues pour l'opération

La COMMUNE propriétaire :

- assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, (de la demande de devis à la réception des travaux et au paiement des travaux),
- apporte la contribution financière prévue par les statuts, de 20% du coût de l'opération net de FCTVA et de toute autre recette perçue pour l'opération, au titre des opérations de type III

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 2041482.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
 Max VINCENT